



Pb retrocession des parties communes

Par **TNT41**, le **12/11/2009** à **04:10**

BonjourrrrrnEn attente de retrocession à l'ASL des propriétaires des parties communes, je me pose plusieurs questions ; à ce jour le propriétaire des parties communes fait le mort (malgré relance et engagement de sa part de rétrocéder à ASL)rnL'association n'est pas enregistré en préfecture et au JO ; est ce une obligation ?rnPeut on contraindre le propriétaire a rétrocéder ? j'ai un papier, tamponné du notaire où il s'engage à le faire. A ce jour, il n'a entrepris aucune action de nettoyage des espaces verts, n'a pas levé les reserves du chantier et fait le mort depuis oct. 2008.rnL'association peut elle récupérer malgré tout les parties communes.